



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 septembre 2022
Français
Original : anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

Trente-cinquième rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 29 avril 2022 (S/2022/366).

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a assisté, en qualité d'observateur, aux 120^e et 121^e réunions du Sous-Comité technique de la Commission tripartite, tenues à Riyad le 30 mai 2022 et à Bagdad le 31 juillet 2022, ainsi qu'à la cinquante-troisième réunion de la Commission tripartite, tenue à Riyad le 1^{er} juin 2022. Au cours de ces réunions, les débats ont porté sur les efforts déployés tout au long de la période considérée pour détecter les sépultures potentielles présentant un intérêt et les fouiller, grâce à des témoignages, à des images satellite et à l'envoi de plus de missions de terrain sur certains de ces sites.

3. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a continué de donner suite aux demandes d'images satellites ayant précédemment été soumises à un membre du Sous-Comité technique pour ce qui est de Tell Cheïkhiya et de huit autres sites présentant un intérêt. En ce qui concerne l'imagerie satellitaire du site de Karbala, le membre du Sous-Comité technique a indiqué que ce dernier examinait les aspects techniques de l'imagerie et qu'il s'efforçait de définir plus précisément les limites du cadre temporel afin d'accélérer le traitement de la demande. Concernant l'imagerie satellitaire du site de Khamissiyé, le membre du Sous-Comité technique a accusé réception des informations plus précises sur le cadre temporel et l'emplacement géographique du site, ce qui permettait d'accélérer le traitement de la demande.

4. En ce qui concerne les sites au Koweït, sur la base des coordonnées communiquées par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-



Bretagne et d'Irlande du Nord, le CICR a continué d'étudier, avec les États-Unis, la possibilité de faire des recherches dans des archives des États-Unis et de procéder à un appel à témoins parmi les anciens combattants. Le CICR et un membre du Sous-Comité technique assurent activement le traitement de neuf demandes d'imagerie soumises par le CICR depuis novembre 2021 sur des sites d'intérêt prioritaire en Iraq et au Koweït.

5. Parallèlement, les efforts visant à localiser les témoins qui pourraient avoir des informations pertinentes concernant les sépultures potentielles se sont poursuivis. Au cours des 120^e et 121^e réunions du Sous-Comité technique, l'Iraq a fait savoir que le Ministère de la défense avait tenu deux réunions avec le Gouverneur de Mouthanna en mai et juin 2022 pour donner suite aux informations relatives à une quatrième sépulture potentielle à Samaoua. Sur la base des informations fournies par le Gouverneur, le personnel du Ministère de la défense et du gouvernorat de Mouthanna s'est rendu sur une zone située à Tell Cheïkhiya, à proximité de sites qui avaient été fouillés à des fins d'exhumations en février 2020. Un site d'inhumation potentiel a été repéré lors de la visite. Le Ministère de la défense a ensuite demandé au Gouverneur de Mouthanna, par l'intermédiaire du cabinet du Premier Ministre, d'insister auprès du témoin principal pour qu'il soit présent lors des futures visites. L'Iraq a informé le Sous-Comité technique que le Gouverneur de Mouthanna s'était engagé à entrer en contact avec le témoin et à veiller à ce qu'il coopère.

6. L'Iraq a continué de suivre les pistes disponibles pour localiser le témoin qui se trouverait en Suède ou en Jordanie et qui pourrait avoir des informations pertinentes sur le site de Khamissiyé. L'Iraq s'est efforcé d'assurer la liaison avec les ambassades d'Iraq en Suède et en Jordanie, les Forces de sécurité irakiennes, la Direction des résidents et des voyages, et à assurer le suivi du témoin officiel qui avait déjà eu des contacts avec le témoin qui se trouverait en Suède ou en Jordanie.

7. En ce qui concerne le site de Salman Pak, l'Iraq a adressé une demande officielle au Conseil des dotations sunnites et à la municipalité de Bagdad pour obtenir des informations sur les personnes responsables de la gestion du cimetière dans les années 1990. Le Conseil a répondu qu'il ne disposait pas d'informations pertinentes ; une réponse de la municipalité est toujours attendue. En outre, le Ministère irakien de la défense a suivi une piste reçue du Koweït concernant deux témoins potentiels qui pourraient avoir des informations sur les exécutions de nationaux koweïtiens à Salman Pak. Les efforts déployés par l'Iraq pour établir un contact avec le témoin ont jusqu'à présent été infructueux, mais d'autres mesures seront prises pour tenter de localiser la personne.

8. En outre, l'Iraq et le Koweït ont étudié les modalités relatives à la venue au Koweït d'un témoin qui pourrait fournir des informations sur la base navale au Koweït. Les deux parties sont convenues que le témoin pourrait accompagner la délégation irakienne au Koweït en marge de la 122^e réunion du Sous-Comité technique, prévue en octobre 2022, et qu'une visite sur le site potentiel pourrait avoir lieu la veille de la réunion.

9. En ce qui concerne le cas d'un national saoudien disparu figurant sur les listes officielles des demandes présentées par le Koweït et par l'Arabie saoudite, qui serait en vie dans une prison irakienne à Nassiriyé, les autorités de l'Arabie saoudite ont obtenu plusieurs déclarations du témoin qui avait fourni les informations initiales, conformément à une demande du Sous-Comité technique. Le témoin affirme avoir été incarcéré dans la même prison irakienne que le ressortissant saoudien disparu. L'Arabie saoudite a partagé le détail des témoignages avec le Sous-Comité technique pour faciliter le processus de recherche. Selon le représentant du Koweït, le pays a fourni au CICR des informations sur le ressortissant saoudien disparu. Selon les informations obtenues par le Koweït grâce à la déposition du témoin, le national

saoudien avait été transféré de la prison de Nassiriyé vers un autre endroit, avant la libération du témoin en 2017. Les membres du Sous-Comité technique ont convenu de vérifier le registre des prisons avant 2017, outre les autres pistes à explorer.

10. Des appels à témoins sont diffusés à plusieurs reprises à partir de mars 2022 par les Ministères irakiens de la défense et des affaires étrangères, ainsi que par les représentations diplomatiques et consulaires irakiennes dans le monde et l'Iraqi Media Network. Le dernier appel à témoins, dans lequel était donné le nouveau numéro du Centre de contact communautaire du CICR, a été diffusé le 27 juillet 2022.

11. L'Iraq et le Koweït se sont entretenus avec deux témoins qui s'étaient présentés en affirmant détenir des informations sur des sites d'inhumation potentiels à Mossoul et au Koweït. Le Ministère irakien de la défense a rencontré le témoin affirmant détenir des informations sur une sépulture présumée à Mossoul et a demandé l'aide du Bureau irakien des médias de guerre qui pourrait détenir d'autres informations relatives à ce site présumé. Aucun résultat concret n'a été obtenu à ce jour. En ce qui concerne la personne qui a contacté l'ambassade d'Iraq au Koweït en prétendant avoir des informations sur deux sépultures au Koweït, une mission de reconnaissance a été menée par le Koweït dans la réserve naturelle en question (Dholaa Al-Qurein). La mission n'a décelé aucune marque de tombe, notant en outre qu'il était difficile de creuser des tombes dans cette zone. D'après le représentant du Koweït, le pays est prêt à entrer en contact avec le témoin qui est resté anonyme à ce jour, s'il accepte de révéler son identité.

12. Un nombre de plus en plus important de missions de terrain ont été menées sur des sites d'inhumation potentiels, grâce aux informations fournies par des témoins. En présence du CICR, le Ministère de la défense a mené en mai 2022 une mission d'enquête sur le site de Mahaouïl aux deux endroits circonscrits par le témoin lors d'une évaluation du site effectuée en janvier 2022. Après la mission, la Fondation des martyrs s'est rendue sur les lieux. Le CICR a communiqué à tous les membres du Sous-Comité technique les rapports des trois missions effectuées sur le site de Mahaouïl en novembre 2021, janvier 2022 et mai 2022. Une quatrième mission a été menée sur le site avec la participation du témoin en juillet 2022 et un rapport sera communiqué aux membres du Sous-Comité technique. Des lieux d'intérêt ont été repérés et le Ministère de la défense prépare des fouilles dans la région. Le CICR a noté avec inquiétude la présence de certains restes de guerre sur le site. Le représentant de l'Iraq a indiqué que le Ministère de la défense se coordonnait avec son département du génie militaire au sujet de la décontamination de la zone avant les fouilles.

13. En ce qui concerne la découverte d'une sépulture à Najaf, où se trouveraient les dépouilles de personnes tuées pendant les soulèvements de 1991, la Fondation des martyrs a informé le Ministère irakien de la défense que 15 dépouilles non identifiées avaient été exhumées dans la région d'Al-Hawli (gouvernorat de Najaf). Les dépouilles ont été découvertes par une entreprise effectuant des travaux de construction et ont depuis été transférées au département de médecine légale. Le Ministère de la défense a demandé à la Fondation des martyrs de présenter un rapport sur les fouilles ainsi qu'un échantillon des profils génétiques découverts. Une fois reçues, et après toutes les approbations requises, les informations seront partagées avec le Koweït. En outre, le Koweït a demandé que toutes les informations relatives aux sépultures potentielles à Najaf soient recoupées, y compris les informations relatives aux citoyens koweïtiens qui auraient pu être tués à Salman Pak et inhumés à Najaf, ainsi que celles relatives à un site qui pourrait contenir les dépouilles de nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, ainsi que de ressortissants de l'Arabie saoudite.

14. En ce qui concerne les autres sites potentiels récemment ajoutés à l'ordre du jour du Sous-Comité technique, l'Iraq a obtenu les autorisations requises pour fouiller le site d'Anbar et les préparatifs d'une mission devraient bientôt être entamés. En avril et juillet 2022, le CICR et le Ministère de la défense ont mené des enquêtes conjointes sur un site à Mouradiyé (gouvernorat de Diyala) ; le Ministère de la défense a en outre contacté la Commission publique d'étude du Ministère des ressources en eau pour obtenir des cartes topographiques de la zone.

15. En réponse aux débats tenus par le Sous-Comité technique à sa 119^e réunion sur le statut des dossiers ouverts et clôturés concernant les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, le CICR a informé que les listes mises à jour des dossiers présentés par le Koweït avaient été partagées de nouveau avec l'Iraq : 293 dossiers fermés et 309 dossiers ouverts.

16. En amont de la 120^e réunion, les membres du Sous-Comité technique ont organisé une journée de consultation le 29 mai 2022, proposée par le représentant du Koweït lors de la cinquante-deuxième réunion de la Commission tripartite le 2 décembre 2021, afin de débattre des recommandations du projet d'examen (qui avaient été adoptées en 2018). Sur la base des conclusions de la journée de consultation et de la 120^e réunion du Sous-Comité technique, le CICR a entamé des discussions internes sur les étapes et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du projet d'examen et procédera à la rédaction d'une feuille de route. Le CICR a confirmé que la version finale de la feuille de route pour la mise en œuvre du projet d'examen serait partagée avec tous les membres avant son adoption lors de la 123^e réunion du Sous-Comité technique.

17. Le 1^{er} juin 2022, à sa cinquante-troisième réunion, la Commission tripartite a renouvelé le mandat du Sous-Comité technique et le statut d'observateur officiel de la MANUI. Le représentant du Koweït a salué le rôle de la MANUI en tant qu'observateur depuis qu'elle a rejoint le mécanisme lors de la trente-neuvième réunion de la Commission tripartite. Le représentant a demandé à tous les membres de maintenir la dynamique et d'accélérer le suivi des activités jusqu'à ce que le mécanisme tripartite adopte collectivement la feuille de route établie par le CICR sur la base des recommandations du projet d'examen. Le représentant de l'Iraq a salué et souligné l'importance des efforts continus de collaboration pour obtenir des résultats concrets.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

18. Le 4 juillet 2022, le Ministère iraquien des affaires étrangères a remis au Koweït des biens matériels retrouvés par le Gouvernement iraquien. Il s'agissait notamment d'une épée, de deux exemplaires historiques du Coran et de 738 boîtes contenant des articles appartenant au Ministère de l'information du Koweït. La restitution a eu lieu au Ministère de l'information du Koweït, en présence de représentants du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'information, de l'Amiri Diwan, du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de l'Iraq, ainsi que de l'Ambassade d'Iraq au Koweït.